



EUROPEAN MOBILITY EXPO

Voitures partagées : un levier incontournable pour les politiques de mobilité post-crise.

L'édition 2020 du salon EuMoExpo devait se tenir dans la continuité des élections municipales et communautaires, au moment où se dessinent les feuilles de route pour les politiques de mobilité du mandat. La crise sanitaire empêche l'organisation de cette manifestation phare dédiée aux mobilités, tandis que tous les observateurs constatent une accélération des changements de comportement des citoyen.nes et des entreprises: le télétravail et l'usage croissant du vélo reconfigurent de manière inédite et durable les politiques publiques de mobilité.

Levier pour le changement de comportement, l'autopartage Citiz s'inscrit en complémentarité des transports publics et des modes actifs. En pleine incertitude sur l'avenir de l'usage de la voiture, l'autopartage est plus que jamais une solution de transition et d'amortissement pour les particuliers comme pour les entreprises, en permettant de disposer d'une voiture à la carte, selon les besoins, en payant à l'usage, sans devoir supporter les frais fixes liés à sa possession (perte de valeur, assurance, entretien...).

« Dans les grandes agglomérations, l'autopartage est un très bon outil pour accompagner la mise en œuvre des ZFE (zones à faibles émissions), tandis que dans les territoires ruraux, les projets que nous menons sont davantage centrés sur l'accès à l'automobile pour tous les habitants confrontés à des problématiques de mobilité. » Jean-Baptiste Schmider, PDG du réseau Citiz

L'autopartage libère l'espace et des contraintes financières

Un véhicule partagé permet de réduire à la fois le **taux de motorisation** des ménages et entreprises, l'usage de la voiture et donc le **trafic routier** (émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique et sonore) ainsi que l'**occupation de l'espace public** liée au stationnement. En effet, d'après la nouvelle enquête menée par l'ADEME³, une voiture en autopartage remplace jusqu'à 8 voitures personnelles. L'autopartage contribue ainsi à réduire les émissions de CO₂ et les dépenses de santé occasionnées par la pollution et le bruit. Ce mode favorise aussi le lien social et l'équité (toutes les catégories de population peuvent disposer d'un véhicule à moindres frais).

Au cours des dernières années, l'autopartage s'est répandu dans la plupart des grandes villes, et a démontré qu'il pouvait être adapté à tous les territoires, y compris les **villes moyennes, communes périurbaines et rurales**, ainsi qu'à tous les publics et à tous types de déplacements. Partenaire des collectivités locales, les opérateurs locaux du réseau Citiz s'engagent à leurs côtés pour créer des modes d'autopartage innovants qui s'appliquent différemment selon les territoires.

³ Enquête Nationale Autopartage, Bureau de recherche 6-t / ADEME, novembre 2019
<https://presse.ademe.fr/2019/12/enquete-nationale-sur-lautopartage-edition-2019.html>

4 solutions pour développer l'autopartage au cœur des territoires

SOLUTION N° 1

Implanter l'autopartage au plus près des habitants et des activités

En Côte d'Or, les services de la Ville et du Grand Dijon font appel à Citiz pour les déplacements de leurs agents, ce qui a permis l'ouverture de plusieurs stations à travers la ville, et de réduire considérablement leur propre flotte de véhicules. De la même manière, l'association Bourgogne Energie Renouvelable basée à Dijon, utilisant régulièrement le service, a conduit Citiz à implanter la nouvelle station « place du 30 » au plus près de ses bureaux.

› Les stations Citiz à Dijon : <https://bfc.citiz.coop/stations>

En Gironde, près de Bordeaux, l'autopartage Citiz a été prévu en amont de la construction d'un nouvel ensemble immobilier. C'est grâce à un partenariat avec les promoteurs Fayat Immobilier et Marignan que la résidence « Imagin' » à Bruges bénéficie d'une station d'autopartage Citiz dédiée. Dotée de cinq véhicules, l'offre est à destination des résidents, qui bénéficient de 2 ans d'abonnement offerts et d'un crédit de consommation. Plusieurs opérations de ce type sont finalisées ou en cours dans les grandes villes françaises. L'autopartage dans les opérations immobilières apporte des services en plus et une source d'économies pour les futurs résidents, et réduit les besoins en places de parkings.



› Offre Citiz pour les programmes immobiliers (PDF) : <https://citiz.coop/media/3092/reference/res-pro-fiches-promo.pdf>

SOLUTION N° 2

Dans les territoires peu denses, partager les flottes de véhicules existantes

Un peu partout en France, des partenariats innovants entre les services locaux Citiz et des acteurs publics, associations ou entreprises permettent de valoriser le parc de véhicules de ces dernier-es et d'offrir par la même occasion un service utile et pratiques aux habitant-es et autres professionnels du territoire.

Concrètement, les voitures appartenant aux partenaires sont mis à disposition de Citiz, qui les équipe et les assure pour une utilisation partagée (ordinateur de bord, appli de réservation...). Exemples récents : véhicules de l'association SEAS (Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie), ceux du Parc naturel du Pilat (Pélussin) ou du Parc naturel régional des Grands Causses à Millau et Saint-Affrique dans l'Aveyron.





Dans le Grand Est, durant l'année 2020, la coopérative Citiz a implanté et développé son service d'autopartage à Reims, Sarrebourg, Epinal, Mirecourt, Châlons-en-Champagne, dans sept communes de la Grande Vallée de la Marne ainsi que dans la Vallée de Villé en Alsace. Grâce à l'appui des différentes villes et communautés de communes, il y a dorénavant des stations d'autopartage Citiz dans 35 communes du Grand Est, englobant des territoires très denses comme la métropole de Strasbourg, des villes moyennes et des territoires ruraux.

« Ce modèle de développement trouve justement son équilibre dans cette complémentarité entre les usages des citoyens et les besoins spécifiques des territoires moins denses, l'ensemble étant relié par les réseaux ferroviaires et de transports publics interurbains »

Jean-François Virost-Daub, directeur général Citiz Grand Est.

> Les dernières ouvertures de stations dans le Grand Est :

<https://grand-est.citiz.coop/news/list/autopartage>

SOLUTION N° 3

Intégrer l'autopartage dans l'offre multimodale

Dans le Haut-Rhin, l'agglomération de Mulhouse a lancé le Compte mobilité (un système MaaS - « Mobility as a Service »). Cette offre disponible via une application pour smartphone permet d'accéder à toutes les solutions de transport de l'agglomération : bus, tram, vélos en libre-service (Vélocité), voitures en libre-service (Citiz) et même parkings. L'utilisateur ne paie qu'en fin de mois les services effectivement empruntés, avec une seule facture et au tarif le plus avantageux.

> Le compte mobilité de Mulhouse, une première européenne :

<https://grand-est.citiz.coop/news/mobilite/mulhouse-innove-avec-le-1er-compte-mobilite-d-europe>

En Charente-Maritime, l'agglomération de La Rochelle déploie depuis plusieurs années une offre globale de mobilité sous la marque Yélo, avec le réseau de bus, des vélos et des voitures en libre-service. La gestion de « Yélobile », service d'autopartage pionnier en France, a été confiée au réseau Citiz. Une importante mise à jour a été effectuée avec un renouvellement total de la flotte passant de 28 à 45 véhicules, la mise en place d'un mix d'autopartage en station et en free-floating, et une gamme de tarifs plus attractifs. L'objectif est de proposer aux habitants, entreprises et visiteurs de La Rochelle et de sa périphérie une véritable alternative à la voiture personnelle ou à la 2ème voiture des ménages.

> Yélobile, membre du réseau Citiz : <https://yelo.agglo-larochelle.fr/yelomobile>



SOLUTION N° 4

Couvrir la diversité des besoins

Avec les nouveaux lancement de l'autopartage en *free-floating* Yea! en 2020 à Rennes, Annecy, Chambéry et Valence, ce service innovant est dorénavant proposé par Citiz dans 9 villes françaises (également à Bordeaux, Grenoble, Lyon, Strasbourg et Toulouse).

Les petites voitures en libre-service rouges sont accessibles spontanément dans les rues de la ville (sans station). Elles peuvent être louées sans prévoir d'heure de retour, et ramenées librement sur toute place autorisée dans un vaste périmètre. Yea! vient en complément de l'offre Citiz « en boucle », et multiplie les possibilités d'usages de l'autopartage pour les utilisateurs.

Lancement de Yea! à Rennes :

<https://rennesmetropole.citiz.coop/news/autopartage/yea-arrive-a-rennes-le-3-fevrier-2020>

Lancements Yea! Alpes Loire :

<https://alpes-loire.citiz.coop/news/autopartage/le-service-yea-fait-sa-revolution>



Citiz diversifie par ailleurs sa gamme de véhicules. Afin de répondre à un maximum de besoins, les opérateurs locaux du réseau Citiz intègrent de plus en plus de véhicules spécifiques : petits utilitaires pour le transport d'éléments encombrants, cabriolets pour les beaux jours, minibus 9 places pour les groupes, et également véhicules adaptés aux fauteuils roulants. Ces véhicules pour le transport des personnes à mobilité réduite (TPMR), avec une rampe d'accès qui permet aux personnes en fauteuil roulant de prendre place très facilement à l'arrière du véhicule.

› Autopartage Citiz adapté au transport PMR : <https://citiz.coop/pmr>

Un service de mobilité durable de proximité

Pionnier de l'autopartage en France, le réseau coopératif Citiz propose aux collectivités de développer une offre de voitures accessibles en libre-service, déployées au plus près des habitants et entreprises, afin d'optimiser l'usage des voitures. Le service d'autopartage Citiz s'inscrit ainsi dans une logique de complémentarité avec les autres modes de transport : modes actifs, transports publics urbains et interurbains, trains... L'autopartage Citiz permet de disposer d'un véhicule quand on en a besoin, de la citadine au monospace et à l'utilitaire. Les véhicules peuvent être loués pour 1 heure, 1 jour ou plus, en libre-service 24h sur 24. Les avantages pratiques, économiques et écologiques des voitures partagées Citiz ont déjà séduit plus de 140 villes en France.

www.citiz.coop



Contact presse

Marlyn Daniel-Dufetrelle

Agence Relations d'Utilité Publique

marlyn.danieldufetrelle@agence-rup.net

06 70 13 16 91